

### ENTRETIEN PROFESSIONNEL (CREP) : UN MOMENT CLÉ POUR VOTRE CARRIÈRE

Le 05 janvier 2026

**La campagne des évaluations professionnelles de l'année 2025 débute le 5 janvier. L'entretien professionnel, matérialisé par le CREP (Compte-Rendu d'Entretien Professionnel), est un rendez-vous annuel incontournable. Plus qu'une formalité, il vous permet de préparer l'année qui vient et conditionne votre avenir professionnel.**

#### 1) Qui est concerné ?

- Les fonctionnaires titulaires
- Les agents contractuels, sauf exceptions.

=> *Les fonctionnaires stagiaires, les personnels à statut ouvrier, ainsi que certains contractuels (ICT-TCT/DGA) suivent d'autres dispositifs d'évaluation annuelle.*

#### 2) Qui vous reçoit ?

Votre supérieur hiérarchique direct (SHD), c'est-à-dire la personne qui organise et contrôle votre travail au quotidien (N+1).  Ce n'est ni son adjoint, ni votre N+2 (sauf circonstances exceptionnelles justifiées).

#### 3) Pourquoi cet entretien est important ?

Cet entretien est une opportunité unique de :

- Faire le **bilan** de vos réalisations en 2025, en lien avec les objectifs définis lors du dernier CREP.
- Définir 2 à 4 nouveaux **objectifs** bien définis, atteignables et mesurables pour 2026.
- Identifier jusqu'à 3 besoins en **formation** ou en acquisition de compétences.
- Remplir la nouvelle rubrique « retour d'expérience des formations » suivies en 2025.
- Discuter de vos **perspectives d'évolution**, comme une mobilité ou un avancement.
- Échanger sur votre **valeur professionnelle** et vos classements hiérarchiques éventuels, essentiels pour un **avancement de grade ou un changement de corps**.

C'est un moment d'échange privilégié entre vous et votre SHD, où vous devez bénéficier d'un vrai temps de **dialogue et de réflexion** commune. Ne négligez pas ce rendez-vous qui aura un impact direct sur votre **rémunération** et votre **carrière** (avancement, mobilité, montant du complément indemnitaire annuel CIA, revalorisation de la rémunération des contractuels, décoration).

#### 4) Quelles sont les modalités pratiques principales et les nouveautés ?

- Pour la plupart des agents, la procédure est dématérialisée (application ESTEVE ou iEIA pour la DGA). Les agents et SHD peuvent consulter le référentiel unique de formation, la plateforme Céléad sur Intradef et la plateforme MENTOR proposée par la DGAFF sur internet.
- Les entretiens se tiennent en présentiel par défaut ; ils peuvent se dérouler à distance si l'agent l'accepte ou si son état de santé l'exige.
- L'agent doit être convoqué par écrit au moins 8 jours francs avant l'entretien.
- Le CREP doit être accompagné de la fiche de poste à jour.
- Les entretiens d'évaluation devront se tenir du 5 janvier au 13 février 2026.

#### 5) Besoin d'un conseil, d'un accompagnement ?

Vous avez besoin d'être conseillé, accompagné dans les **étapes de l'entretien** (préparation, échéances à respecter, remplissage des différentes rubriques du compte-rendu, points de discussion) et **des recours possibles**, contactez votre représentant CFTC de proximité ou envoyez un mail à [cftcdefense@gmail.com](mailto:cftcdefense@gmail.com).



@federationcftcdefense



@CFTC\_Defense



cftc-defense